



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 10 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le jeudi 27 octobre 2022, s'est réuni à La Chapelle Blanche – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres votants : 54

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN			X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE		B. SANTAIS	X
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		JJ BAZIN	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

155-2022 : MARCHE DE PRESTATION D'ASSURANCES – LOT N°2 RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES : APPROBATION DE L'AVENANT N°2

Rapporteur : Fabienne PICHON-DEGUILHEM

Un marché de prestation de services d'assurance a été signé pour cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2020, notamment le lot n° 2 avec la compagnie PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (PNAS) pour la responsabilité civile et les risques annexes (responsabilité pour atteintes à l'environnement, protection juridique de la personne morale), pour un montant de 45 008,15 € TTC.

Un premier avenant a été conclu au 1^{er} janvier 2022 pour majorer le taux de cotisation de la responsabilité civile (passant de 0,059% à 0,062%), le contrat étant devenu déficitaire. Le montant de

la cotisation annuelle étant calculé par l'application du taux sur la masse salariale, le montant de la prime annuelle est passé de 2 603,61 € TTC à 2 731,04 € TTC.

Par un courrier du 12 août 2022, la compagnie d'assurances PNAS a indiqué à la Communauté de communes que son contrat Responsabilité Civile était toujours déficitaire et qu'à défaut d'acceptation d'une augmentation du taux de 14% au 1^{er} janvier prochain, le contrat serait résilié.

L'avenant proposé à l'approbation du Conseil communautaire, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023, est le suivant :

- Nouveau taux de cotisation : 0,0707 % HT
- Nouvelle prime annuelle : 3 105,68 € TTC (soit une augmentation de 374,64 € TTC par an).

Compte-tenu de l'augmentation modérée en valeur proposée par la compagnie d'assurance, il est proposé d'accepter cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au lot n°2 « Responsabilité civile et risques annexes » du marché de prestation d'assurance, à intervenir avec la compagnie PARIS NORD ASSURANCES SERVICES, comme détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance

Lionel MURAZ



La Présidente,



Béatrice SANTAIS